

Texte action

Conseil national du SNUipp-FSU

26-27 mars 2013

Éléments de contexte

La situation économique et sociale actuelle est marquée par un approfondissement de la crise et une dégradation de la situation des salariés des chômeurs et des retraités. Les pays européens continuent de s'enliser dans les politiques d'austérité et les conséquences sociales sont de plus en plus lourdes et dramatiques. Les fermetures d'entreprises et les destructions d'emplois s'amplifient, l'État social est remis en cause.

Dans notre pays, la question de l'emploi reste la préoccupation majeure. Les salariés ont besoin de garanties, de droits renforcés mais aussi que leurs emplois soient protégés. C'est pourquoi l'Accord National Interprofessionnel n'est pas acceptable. Avec la FSU, le SNUipp-FSU continuera de soutenir et engagera autant que possible les actions menées contre la loi dite de « sécurisation de l'emploi ».

Dans ce contexte de crise, les services publics et la fonction publique sont des enjeux majeurs. La MAP, modernisation de l'action publique, doit être en rupture définitive avec la RGPP. Or elle est essentiellement synonyme de recherches d'économies au nom du financement de la « compétitivité » du pays. Les récentes lettres de cadrage envoyées dans chacun des ministères demandent des économies supplémentaires. Le gouvernement doit sortir de cette logique de la réduction des dépenses publiques et des politiques de redéploiement qui se font au détriment de certains services publics. Pour le SNUipp-FSU, c'est d'abord à la question des recettes qu'il est nécessaire de s'atteler. Le gouvernement doit mettre en œuvre des politiques publiques ambitieuses qui répondent aux besoins et préparent l'avenir.

La question des salaires reste posée. L'ensemble des organisations syndicales a décidé une pétition commune pour demander la revalorisation de la valeur du point d'indice qui est bloquée depuis juillet 2010. Le SNUipp-FSU appelle les enseignants des écoles à la signer massivement. Il exige l'ouverture de négociations pour l'augmentation de la valeur du point d'indice dès 2013.

Concernant la journée de carence, le SNUipp-FSU acte avec satisfaction l'annonce de la ministre de la réforme de l'Etat, de la décentralisation et de la fonction publique de l'abroger. Cette mesure est à mettre au crédit de la détermination et de la mobilisation des agents auxquelles la FSU a largement contribué. Il demande que dans l'attente de modifications législatives, un moratoire soit appliqué.

Loi d'orientation

Le projet de loi d'orientation et de programmation vient d'être voté à l'Assemblée nationale et va être examiné par le Sénat.

Le SNUipp-FSU note qu'un certain nombre d'orientations de ce projet de loi vont dans le bon sens avec notamment l'accueil et la scolarisation des moins de trois ans qui devrait concerner l'ensemble du territoire, la mise en place du plus de maîtres que de classes, le retour à une formation professionnelle initiale et celle d'un nouveau Conseil supérieur des programmes, et d'un Haut conseil aux évaluations, la création de 60 000 postes sur 5 ans dont 14 000 pour le premier degré. Mais, afin que ces orientations ne soient pas de vaines promesses, le SNUipp-FSU estime qu'une programmation budgétaire plus ambitieuse est nécessaire.

De même, le SNUipp-FSU ne peut se satisfaire de certaines continuités ou de l'absence de certains sujets : RASED, formation continue, véritable ambition pour l'éducation prioritaire. Concernant le socle, il faut également rompre impérativement avec le socle commun de la loi Fillon, son LPC. Pour répondre au projet d'une école égalitaire, il faut porter fortement les notions de culture commune, en finir avec la logique de contractualisation des moyens... Une double prescription programmes socle ne peut être envisagée.

Le SNUipp sera également vigilant sur l'écriture du décret concernant le futur conseil école/collège afin que celui-ci permette d'améliorer la continuité pédagogique sans être l'amorce de la mise en place d'une école du socle, ni une déréglementation des statuts, ni un détournement des moyens

du premier degré.

De même, sur le retour d'une formation initiale comme sur la réforme des programmes, il faut avancer en concertation avec les enseignants.

En l'état, ce texte de loi ne peut être analysé comme « la refondation » pourtant nécessaire et ne porte pas toutes les ruptures indispensables avec la loi Fillon.

A elle seule et en l'état, la loi ne suffira pas à s'attaquer aux inégalités inacceptables de notre système éducatif. Pour le SNUipp-FSU, il faut dégager des priorités claires avec des moyens supplémentaires qui améliorent concrètement la vie quotidienne professionnelle des enseignants au service d'une meilleure réussite des élèves. Le SNUipp-FSU sera vigilant pour apporter des réponses aux attentes de changement des collègues et peser pour que les décrets et circulaires d'application aillent dans le sens de son projet éducatif. Il portera l'exigence des moyens en prenant appui sur les éléments positifs des circulaires « Plus de maîtres que de classe », scolarisation des moins de trois ans. Le SNUipp-FSU s'est adressé au ministre pour exiger un calendrier de mise en œuvre de la « priorité au primaire » et des discussions sur les différents sujets : direction d'école, éducation prioritaire, RASED, contenus d'enseignement et programmes, évaluations des élèves... et renouvelle cette demande. En effet, la refondation de l'école doit s'appuyer sur les acteurs de l'école, elle ne pourra être efficace qu'avec un réel accord des personnels en charge de sa mise en œuvre. Ils devront être associés à toutes les étapes et le SNUipp-FSU demandera des temps banalisés pour cela et fournira les outils et les espaces de débats nécessaires. Le SNUipp-FSU doit dès à présent relayer ses propositions pour une véritable transformation de l'école.

Carte scolaire et conditions de la rentrée 2013

Les CTSD se sont tenus dans une majorité de départements. Il apparaît clairement que la création de 3341 postes pour la rentrée 2013, si elle rompt avec la logique des années précédentes, ne suffira pas à assurer la prochaine rentrée dans de bonnes conditions au vu de la démographie. La rentrée 2013 apparaît, pour de nombreuses écoles, aussi difficiles que les rentrées précédentes. Dans bien des départements, les mesures de carte scolaire prises par les DASEN ne permettront pas d'amélioration concrète, en termes d'effectifs par classe, d'aide aux élèves en difficulté, de remplacement. Dans ce contexte de carte scolaire tendue, les nouveaux dispositifs « plus de maîtres que de classe » et « scolarisation des moins de trois ans » auront peu de réalité.

Pour le SNUipp-FSU, le dispositif « plus de maîtres que de classe » doit être un vrai levier de transformation du métier. Au vu d'un contexte de classes surchargées, ces postes ne doivent pas être proposés en lieu et place d'une ouverture de classe ou en « compensation » d'une fermeture pour éviter tout rejet par les enseignants. Ils ne doivent pas être profilés ni se substituer aux postes de Rased. Ils ont vocation à se développer partout. L'implantation de ces postes doit se faire sur des critères précis débattus en CTSD.

Le SNUipp-FSU a demandé que dès maintenant du temps soit dégagé notamment sur l'aide personnalisée pour préparer cette rentrée.

D'autre part, les possibilités de mobilité des personnels seront limitées par les suppressions des années précédentes et le besoin de réserver des postes pour les enseignants stagiaires.

Le SNUipp-FSU interviendra au ministère pour de réels signes de changement du climat scolaire et contre toute forme de caporalisme.

Rythmes

La réforme des rythmes arrive au terme de son premier épisode avec la communication des décisions des communes. Le résultat est loin de l'affichage escompté par le ministère. Les remontées actuelles font état de moins de 30 % des élèves qui seront concernés. Pour tous les autres, ce sera 2014.

Ces chiffres montrent bien qu'il y a un vrai problème de fond et que la précipitation sans réelle concertation amène à un blocage et au final à un échec.

Le SNUipp-FSU avait alerté le ministre sur la nécessité de recueillir l'aval de tous les partenaires (collectivités, parents, partenaires de l'école, enseignants), pour qu'une réforme soit réussie et appliquée.

Problèmes de financement, d'organisation, de recrutement et de qualification des personnels chargés des activités périscolaires, de prise en compte des revendications des enseignants, tant au niveau des conditions de travail, de la reconnaissance de la charge de travail que des rémunérations, ... La contestation s'est développée et la grève nationale du 12 février appelé par le SNUipp-FSU a vu une majorité de collègues (60 %) se mobiliser pour une autre réforme des rythmes, pour demander une réécriture du décret qui prenne réellement en compte les besoins et revendications de tous, pour demander que la réforme ne soit pas appliquée s'il n'y avait pas l'accord de tous les partenaires. Avec les différentes réunions de concertation imposées à tous les niveaux, la parole des enseignants est majoritairement entendue avec des décisions de report. Il faut aller plus loin.

Le SNUipp-FSU exige que l'avis des enseignants soit pris en compte dans les modalités d'organisation, pour les écoles passant en 2013 comme pour celles qui préparent dès maintenant 2014.

Ces avis doivent être des points d'appui pour que le SNUipp continue de porter ses revendications, notamment en ce qui concerne la réécriture du décret.

Au-delà du cadrage national, des possibilités d'organisation diverses et de dérogations doivent être offertes en fonction des territoires, y compris après 2014. Une réécriture doit permettre plus de souplesse en donnant notamment la possibilité de 5 journées de classe plutôt que les 9 demi-journées, pouvant libérer des temps conséquents, pour les enseignants, et la mise en place d'activités périscolaires.

Le SNUipp-FSU se dotera de modalités pratiques (consultation, pétition,...) afin de porter avec la profession ses revendications.

Un espace de mutualisation des expériences sera créé par le SNUipp-FSU afin de partager les expériences et alimenter la réflexion commune.

Le syndicat demande également la mise en place de recherches indépendantes afin d'évaluer les effets de la réforme sur le bien-être des élèves et l'amélioration des résultats scolaires.

Les freins matériels et logistiques mis en avant par les communes ne seront pas résolus pour autant : difficultés financières, crainte quant aux ressources humaines, problème des normes d'encadrement perdureront d'autant que les ressources des collectivités sont amputées de plusieurs milliards et que la CAF n'imagine pas financer plus qu'elle ne le fait déjà les activités périscolaires. Tout cela risque d'engendrer de nouvelles inégalités territoriales inacceptables.

La circulaire concernant les PEDT est parue. Un certain nombre de questions reste en suspens quant à leur élaboration notamment le partenariat entre les différents acteurs. Les missions relevant de l'éducation nationale et celles à la charge des collectivités devront être respectées. L'organisation matérielle ne devra pas mettre en difficulté les enseignants dans l'organisation de leur travail. Il est primordial que les enseignants et le conseil d'école restent maîtres de l'organisation du temps scolaire. Le PEDT ne doit pas en être la contrainte organisationnelle, il doit s'articuler en complément du temps scolaire.

Nous devons être vigilants sur son application afin de préserver notamment les conditions de travail matérielles de nos collègues dans les écoles.

Parallèlement, le SNUipp-FSU revendique la réécriture du décret concernant les obligations de service des enseignants afin d'obtenir trois heures de concertation pour une meilleure reconnaissance de l'ensemble des dimensions du travail invisible dans le cadre d'une baisse du temps de service.

APC (Activités Pédagogiques Complémentaires)

A l'occasion de la mise en place des APC, le SNUipp-FSU rappelle ses revendications de réduction du temps de service des enseignants et de mise en œuvre des 108 heures pour le travail en équipe et la prise en compte de l'ensemble du temps de travail des professeurs des écoles.

Se substituant à l'aide personnalisée rejetée par la profession et globalement inefficace, les APC

sont prévues, à la rentrée 2013, sur 36 heures annuelles. Cette transformation ne répond pas à ce que le SNUipp-FSU demande. Si le SNUipp-FSU a pu obtenir 24 h supplémentaires pour le travail invisible nous n'avons pas obtenu la possibilité du cumul des heures au service de projets, par exemple de sorties scolaires ou de classes de découverte.

Ces activités ouvrent un champ plus largement défini qui repose bien sur trois possibilités conjointes dont celle d'activités au service du projet d'école. C'est sur cette base que les écoles et les enseignants doivent pouvoir reprendre la main sur leur conception. Le SNUipp-FSU dénoncera toute organisation imposée par la hiérarchie, sera vigilant et interviendra pour que toute la liberté soit laissée aux équipes de mener à bien leur projet, dans le cadre des projets d'école et de classe.

Le conseil des maîtres doit aussi garder la main sur la définition des « groupes restreints », tout comme sur l'horaire de ces activités.

Direction d'école et APC

L'allègement d'APC prévu pour les directeurs ne prend pas suffisamment en compte leur charge de travail, notamment pour les directeurs non déchargés.

L'application affelnet est généralisée sans que les directeurs soient pourvus de la formation et surtout du temps nécessaire pour assumer une mission nouvelle jusque-là réalisée par les personnels administratifs des collèges. Les applications et les outils informatiques doivent à la fois alléger les tâches de direction d'école et répondre aux besoins des écoles. Affelnet ne répond pas à ces exigences. Le SNUipp-FSU demande que cette procédure soit revue et que dans l'immédiat les directeurs bénéficient de décharge horaire suffisante et que les pressions et menaces de sanction cessent pour ceux qui continueraient à utiliser la version papier.

Le SNUipp-FSU demande l'ouverture immédiate de discussions sur la direction d'école.

Evaluations CE1 et CM2

Cette année, les évaluations nationales CE1 et CM2 ne donneront pas lieu à la remontée des résultats et seront laissées à la libre initiative des enseignants des écoles.

L'exploitation des résultats se fera uniquement par les équipes dans les écoles. Il n'y aura donc aucune remontée des résultats, hormis pour 3% des écoles, échantillon nécessaire aux travaux de suivi statistique de la DEPP. En dehors de cet échantillonnage nous devons veiller à ce qu'aucun DASEN, aucune circonscription ne fasse pression sur les collègues et les équipes pour leur imposer une passation.

Le SNUipp-FSU se félicite de cette évolution positive, réponse aux mobilisations initiées par le SNUipp-FSU depuis 2009 et attend désormais que des discussions s'ouvrent sur le nouveau dispositif annoncé pour 2014. Le SNUipp-FSU portera la nécessité d'un outil au service des apprentissages et donc de la réussite des élèves. Il devra servir aux enseignants pour les aider à analyser et à comprendre les réussites et les erreurs des élèves.

Par leur caractère non obligatoire, ces évaluations ne donneront plus droit à la prime de 400 Euros. Le SNUipp-FSU demande que ces crédits libérés abondent les mesures catégorielles dont doivent bénéficier les professeurs des écoles.

Rémunérations

Il y a urgence à ouvrir des négociations salariales.

Il ne suffit pas que le ministre reconnaisse qu'il « serait digne de mieux payer les enseignants » : il doit ouvrir des discussions. Il faut avancer vite sur une nécessaire revalorisation des enseignants des écoles pour améliorer les rémunérations et les carrières des enseignants des écoles victimes d'un déclassé salarial important.

Temps partiel

Une nouvelle circulaire cadre l'organisation de la semaine de 9 demi-journées pour les temps partiels et pour les directeurs.

Dès maintenant, il est nécessaire de rencontrer les DASEN pour obtenir une nouvelle circulaire et un courrier individuel à tous les personnels ayant déjà fait une demande.

Le SNUipp-FSU demande que les collègues aient le temps nécessaire pour pouvoir se déterminer et modifier leur choix. Il a obtenu l'accord de principe du ministre. Le droit de travailler à une quotité égale au 80% doit apparaître clairement dans la circulaire départementale. Les sections interviendront pour la reconquête de ce droit qui a été interdit dans de nombreux départements depuis 2008 et le passage à 4 jours.

RASED

Le SNUipp-FSU a multiplié les interventions pour que les départs en formation spécialisée et les missions des RASED, en l'absence de nouveaux textes, soient, à minima, maintenus. Sur ces points, il fera un bilan des décisions des CT et le rendra public. Parallèlement, dans le cadre du Collectif, plusieurs initiatives ont été décidées :

- rédaction d'une tribune commune sur le devenir des aides spécialisées,
- interpellation du ministère sur la mise en place du groupe de travail, annoncé mais toujours pas réalisée,
- interventions auprès des parlementaires pour renforcer, dans le projet de loi sur la refondation de l'école, le rôle et les missions des RASED.

La manifestation du 6 avril sera aussi l'occasion de rappeler nos revendications sur ce sujet.

SEGPA – EREA

De nombreuses alertes continuent de parvenir des départements : baisse de DHG, cours doubles, dimension professionnelle remise en cause, directions mutualisées, conditions de travail... Il est urgent de faire remonter les enquêtes sur la situation des EGPA car le SNUipp-FSU sera reçu le 10 avril au ministère. Le SNUipp-FSU réaffirme l'importance de la découverte professionnelle pour l'orientation des élèves qui doit s'opérer sous la responsabilité des enseignants.

Les EAP, emplois d'avenir professeur

Les Emplois avenir professeur, qui constituent une aide au financement des études ne sont pas de vrais pré-recrutement, tels que le SNUipp-FSU les attendaient. Leur statut de droit privé ne convient pas. Dans certains départements, l'éloignement géographique rend encore plus compliquées leurs conditions d'emploi et d'étude. Ce qui entraîne des difficultés à recruter dans certaines académies.

Les premiers arrivent dans les écoles. Il est important que le SNUipp-FSU les informe, les accompagne et les défende. Le SNUipp-FSU a mis deux guides à leur disposition ainsi qu'à celle des équipes. Il faudra veiller à ce que leurs missions se situent dans une logique de formation et soient une aide à la préparation du concours CRPE. Elles doivent se faire en appui des enseignants titulaires et être accompagnées par des tuteurs rémunérés. Les étudiants doivent bénéficier de facilités et de temps pour la préparation et la passation des examens et du concours. Le SNUipp-FSU revendique que les étudiants n'aient pas à récupérer les heures utilisées dans le cadre de leurs études universitaires. Pour le SNUipp-FSU, les tuteurs doivent prioritairement être des maîtres formateurs et bénéficier d'une formation à cette nouvelle fonction ce qui suppose de leur accorder des moyens en temps et qu'ils soient en nombre suffisant. Pour assurer cette nouvelle responsabilité et accomplir ces nouvelles tâches le SNUipp demande que les DASEN octroient du temps aux directeurs et directrices d'écoles.

Formation

ESPE

La mise en place des ESPE est un dossier complexe aujourd'hui géré dans une urgence qui engendre des inquiétudes. Sur les différents textes de cadrage en préparation, seule la réécriture du référentiel de compétences a fait l'objet de discussions avec les organisations syndicales. Le SNUipp-FSU demande à être également consulté sur les maquettes de concours élaborées par le ministère ainsi que sur les éléments de cadrage émanant du ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche. Le projet de cadrage national de la formation prévoit un double tutorat par des

formateurs de l'ESPE et des formateurs de terrain, pour encadrer les étudiants et stagiaires. Le SNUipp-FSU a demandé une audience au ministre de l'éducation pour que dès maintenant, les missions et l'organisation de service des PEMF soient clarifiées. Il demande que les maîtres formateurs soient pleinement associés à la formation initiale des enseignants.

CLES et C2i2e et qualifications requises

Après les multiples interpellations de la FSU, les campagnes et pétitions auprès des stagiaires pour demander la suppression de l'exigence des certifications CLES et C2i2e pour être titularisé, le ministre apporte enfin une réponse favorable en reportant l'échéance dans les trois années qui suivent la titularisation.

Pour les étudiants qui se voient notifier le refus de leur admissibilité car ils ne justifient pas dans les délais des attestations premiers secours et natation, le SNUipp-FSU intervient auprès du ministère afin d'obtenir leur inscription à l'admission.

Rentrée septembre 2013

Pour les lauréats du concours 2013-1 le SNUipp-FSU intervient pour que les PES bénéficient de réels temps de formation de suivi et d'accompagnement.

Lors de l'année prochaine qui sera une année transitoire, les admissibles au concours 2013-2 se verront proposer un tiers-temps en responsabilité à la rentrée prochaine. Une circulaire doit préciser leur condition d'emploi. Le SNUipp-FSU rappelle que pour lui, tout stage doit se construire dans une logique de formation et ne peut servir à combler des postes vacants. Il dénonce le fait que les étudiants puissent être utilisés comme moyens d'enseignement. Pour le SNUipp-FSU, aucun étudiant ne doit être mis en pleine responsabilité sans être accompagné. Il intervient auprès du ministère et des DASEN pour que cette logique de formation prévale. Il demande des moyens suffisants dans les ESPE et sur le terrain pour garantir une mise en stage progressive et l'accompagnement des étudiants.

Le SNUipp sera vigilant, dans les départements, lors des phases de préparation du mouvement à l'affectation des étudiants et des stagiaires.

Les décisions de réduction budgétaires des universités risquent d'impacter les futures ESPE.

Le SNUipp-FSU interviendra avec les syndicats du supérieur et les syndicats étudiants pour éviter toute hausse des frais d'inscription.

Permutations nationales

Lors des résultats des mutations interdépartementales 2013, seulement 21 % des enseignants du premier degré ont obtenu satisfaction contre 25 % l'an dernier avec notamment une baisse du taux de satisfaction au titre du rapprochement de conjoints.

Bon nombre d'enseignants, essentiellement des femmes, ne pourront concilier leur vie familiale et professionnelle et seront souvent contraintes à se mettre en disponibilité, congés parentaux ou temps partiels entraînant perte de salaire et ralentissement de carrière.

Ces résultats en chute s'expliquent par les raisons habituelles mais aussi le calibrage très bas fait par les DASEN et le ministère. Le SNUipp-FSU dénonce cette situation et demande pour cette année des directives claires pour régler dès maintenant dans les départements les situations humaines les plus difficiles et une phase d'ineat-exeat permettant de satisfaire les demandes du plus grand nombre des collègues.

L'attractivité de certains départements doit être améliorée, notamment par des pré-recrutements et une meilleure accession aux logements.

Egalité professionnelle

La FSU a signé le protocole sur l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique le 8 mars. Les femmes sont discriminées tout au long de leur vie professionnelle qu'elles travaillent dans le secteur privé ou public.

L'analyse des rapports de situation comparée à partir de 2014 permettra de repérer plus précisément les inégalités existantes dans les opérations de gestion des personnels. Dès maintenant, il faut demander des données sexuées dans les CAP ou les CCP au moment des

promotions, des changements de grade ou des départs en formation.

EVS

Les contrats de 10 mois de 12 000 EVS recrutés au fil de l'eau depuis juillet dernier arrivent à échéance dès le mois d'avril. Les missions d'aide à la direction et d'accompagnement du handicap risquent de disparaître et de perturber le fonctionnement des écoles.

Les personnels précaires vont se retrouver sans solution. Cette situation est inacceptable. Le SNUipp-FSU interpelle le ministère pour qu'il traite la situation des missions et des personnels en urgence.

D'une manière générale, il est grand temps que ces emplois soient pérennisés et reconnus. Le dossier annoncé de la professionnalisation des AVS doit aboutir au plus vite.

Retraités

Les pensions seront revalorisées de 1,3% au 01 avril 2013.

Cette revalorisation sera amputée de 0,3% avec la nouvelle taxe (CASA) qui s'appliquera à la même date aux retraités imposables.

D'autres mesures ne sont pas à exclure concernant la CSG ou la désindexation des pensions.

Lutter contre la grande pauvreté de 10% des retraités, lutter contre les inégalités hommes-femmes, garantir le niveau de vie des retraités doit être l'objectif d'une société comme la nôtre.

C'est pour traiter de ces questions, que les organisations de retraités FSU, CGT, Solidaires et FO demandent à rencontrer le président de la république.

Des mobilisations sont organisées partout en France pour soutenir cette demande.

Retraites : 2013 ne doit pas être une nouvelle année de régression !

Le premier ministre a mis en place la commission pour l'avenir des retraites qui devra proposer des scénarii de réforme en Juin. A partir de là, le gouvernement ouvrira des négociations, puis prendra des décisions. Pour le SNUipp et la FSU, ce doit être l'occasion de tracer les pistes d'une réforme ambitieuse, porteuse de justice sociale, assurant à tous les salariés un bon niveau de pension. Ce doit être aussi l'occasion de revenir sur les mesures qui, dans les dernières réformes, pénalisent notamment les jeunes, les femmes, les salariés précaires.

Pourtant, quelques voix se font entendre pour distiller toujours la même antienne : il faudra cotiser plus longtemps et partir plus tard. C'est précisément ce qui dans les dernières réformes ne fonctionne pas et conduit à accroître les inégalités.

Un récent sondage (IFOP – 7/8 mars 2013) montre le rejet très majoritaire des français, et notamment des plus jeunes, à tout nouveau report de l'âge de départ ou à tout nouvel allongement de la durée d'assurance. C'est la crédibilité même de notre système par répartition qui est en jeu si le gouvernement décidait d'un nouvel allongement de la durée d'assurance. Les travaux du COR ont également montré que cette mesure aurait un impact modeste sur les besoins de financement.

Le projet d'accord présenté par le MEDEF concernant la revalorisation des retraites complémentaires obligatoires ne doit pas être un avant-goût de la future réforme. Ce projet prévoit une désindexation partielle des retraites ARRCO et AGIRC, ce qui se traduira par une perte de pouvoir d'achat des retraités.

A l'opposé de ces logiques régressives, c'est en augmentant et en élargissant les ressources que l'on parviendra à un retour à l'équilibre, tout en redonnant de la lisibilité sur le long terme. Le SNUipp et la FSU sont porteurs de propositions dans ce sens. Ils les feront entendre.

Droits syndicaux

Le SNUipp-FSU demande l'ouverture de discussions immédiates sur le droit syndical au ministère de l'éducation nationale, notamment sur l'organisation des RIS dès l'an prochain qu'elles puissent se tenir sur le temps « élèves ».

Syndicalisation

La syndicalisation doit rester une préoccupation de tout le syndicat (maillage de proximité, suivi régulier de la syndicalisation, points d'attention particuliers comme les jeunes collègues, débat

dans les instances...). La réalité de la syndicalisation est complexe. D'une part, le suivi national de syndicalisation de cette année permet d'accompagner hebdomadairement 8 sections. Le bilan est positif : des sections enravent leur recul et majoritairement elles ne perdent plus de syndiqués mais surtout certaines progressent. Il n'y a donc pas de fatalisme en la matière. D'autre part, le point syndicalisation du 15 mars se caractérise par un décrochage net par rapport au point précédent. Beaucoup d'indicateurs sont inquiétants (taux de syndicalisation des actifs, nombre de retraités, nombre de sections en retard) et un seul est positif (le taux de syndicalisation des PES). D'ici la fin de l'année scolaire, la syndicalisation doit être la préoccupation principale de tous à tous les niveaux du syndicat. Dès à présent, il faut anticiper collectivement la prochaine rentrée en articulant les actions départementales et une campagne nationale d'envergure.

Droits et libertés

Le SNUipp organise le jeudi 16 mai un colloque sur le thème « Eduquer contre l'homophobie à l'école primaire ». Une initiative jugée innovante par les personnalités et les chercheurs qui s'y sont associés, les ministères et le milieu associatif. Assurer sa réussite implique une participation qui doit dépasser le cercle des militant-e-s engagé-e-s.

Mayotte

Les enseignants comme tous les fonctionnaires mahorais attendent que le gouvernement mette en œuvre sa promesse d'indexation des salaires.

Cette égalité doit s'appliquer maintenant.

Depuis le 18 mars, les enseignants sont engagés dans une grève à l'initiative du SNUipp-FSU. Ils réclament aujourd'hui des engagements clairs concernant des négociations rapides notamment sur le taux d'indexation.

Le SNUipp-FSU exprime son soutien total à cette mobilisation et demande une réaction rapide des ministres concernés.

Appel du CN à la manifestation du 6 avril

Le SNUipp-FSU s'est félicité de la priorité au primaire affirmée dans la loi d'orientation. Mais maintenant, celle-ci ne doit pas être qu'un slogan. Asphyxiée et malmenée, l'école doit maintenant se transformer concrètement pour permettre la réussite de tous les élèves. Vraiment tous.

La rentrée 2013 doit être celle des changements.

* Effectifs, RASED, remplacement, amélioration des conditions de travail, rétablissement de la confiance... la priorité au primaire doit prendre forme dans la vie professionnelle des équipes enseignants.

* Revalorisation salariale : augmentation du point d'indice, création d'une indemnité pour tous d'un minimum de 100 euros par mois, amélioration du déroulement de la carrière, ... la priorité au primaire et à l'Éducation doit s'appuyer sur des enseignants reconnus et revalorisés.

* L'éducation prioritaire avec des affectations du « plus de maîtres que de classes », la prise en charge de la difficulté scolaire, les programmes, le rétablissement de la formation initiale et continue... Autant de sujets évoqués dans le cadre de la loi d'orientation qui doivent maintenant faire l'objet de discussions, d'engagements concrets et de transformation réelles en s'appuyant sur l'expertise professionnelle des enseignants.

* Une réforme des rythmes scolaires réussie pour tous les enfants et prenant en compte l'avis des enseignants. Après la grève du 12 février, le SNUipp-FSU continue d'exiger la réécriture du décret et le report à 2014 de la réforme, là où il n'y pas accord des enseignants.

Rien n'avancera concrètement sans les enseignants. Le SNUipp-FSU appelle avec la FSU les enseignants à manifester à Paris, le samedi 6 avril. A cette occasion, des délégations d'enseignants représentant tous les départements exprimeront les besoins de l'école pour la rentrée 2013 et pour une transformation réelle.